RCS : MARSEILLE
Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 04403
Numéro SIREN : 832 857 916
Nom ou dénomination : ABC SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 26/06/2019 sous le numéro de dépôt 28502

ABC SERVICES

S.A.S. au Capital de 50.000 €
Siège Social : 30, Z.A de Saint Estève
13360 Roquevaire
R.C.S. Marseille N° 832 857 916

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF ET LE 16 MAI À 14 H,
AU SIEGE SOCIAL.

Les associés de la société ABC SERVICES, S.A.S. au capital de 50.000 €, divisé en 1.000 actions de 50 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire sur convocation de la Présidence.

Il est établi une feuille de présence signée par chaque membre de l'assemblée entrant en séance.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pierre-Henri ARNAUD, Président et associé de la Société.

Le Président constate que tous les associés sont présents et qu'en conséquence, l'assemblée régulièrement constituée peut valablement délibérer.

Monsieur le Président fait en outre observer que tous les documents qui, en application des dispositions législatives ou réglementaires, doivent être tenus à la disposition des associés au siège social ou à eux adressés l'ont été conformément à ces dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- Agrément d'un nouvel associé ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

Greffe du tribunal de commerce de Marseille : dépôt N°28502 en date du 26/06/2019

Après un échange de vues et personne ne demandant plus la parole, le Président soumet successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

Après avoir pris connaissance de la cession de 100 actions envisagée par l'associé Pierre-Henri ARNAUD au profit de la société P.MA., l'assemblée des associés décide d'agréer la société P.M.A. en qualité de nouvel associé au regard de l'acquisition des 100 actions de la société numérotées de 101 à 200 qu'elle effectuera d'ici le 10 juin 2019 auprès de Monsieur Pierre-Henri ARNAUD pour la somme de 68.000 €, soit 680 € par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, en conséquence de la première résolution exposée ci-dessus, décide de modifier l'article 7 des statuts relatif à la répartition du capital social, ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à CINQUANTE MILLE EUROS (50.000 €) divisé en 1.000 actions de 50 € chacune, entièrement libérées, de même catégorie.

- ***Monsieur Christophe BACON** : 100 actions numérotées de 1 à 100 ;*
- ***La société PMA :** 100 actions numérotées de 101 à 200 ;*
- ***Monsieur Pierre-Henri ARNAUD** : 750 actions numérotées de 201 à 950 ;*
- ***La société ABC ETANCHEITE :** 50 actions numérotées de 951 à 1.000. »*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, d'enregistrement, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

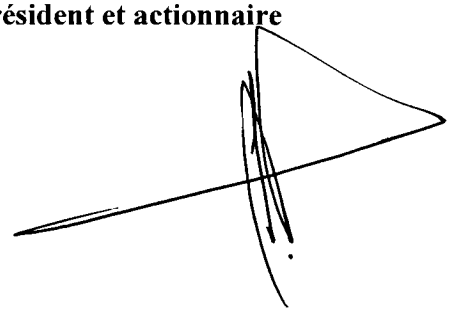
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 15 heures.

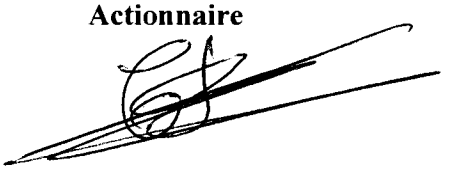
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture, par tous les associés pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT À ROQUEVAIRE,
LE 16 mai 2019,
En 4 exemplaires originaux.

Monsieur Pierre-Henri ARNAUD
Président et actionnaire



Monsieur Christophe BACON
Actionnaire



Pour la SAS ABC ETANCHEITÉ
Actionnaire,
Monsieur Pierre-Henri ARNAUD, son Président

